

Règlement de la brocante

1. **Horaires d'accès pour les exposants**

L'accès aux voies réservées à la brocante est autorisé à partir de 6h.

2. **Circulation automobile**

La circulation en voiture dans la brocante est strictement interdite de 8h à 17h.

3. **Occupation des emplacements**

Tout emplacement NON OCCUPÉ à 8h sera considéré comme disponible et ne donnera droit à aucun remboursement. Ces emplacements seront ensuite remis en vente.

4. **Respect des dimensions**

Il est impératif de respecter une largeur de 4 mètres pour permettre le passage des véhicules de secours et poids lourds.

5. **Confirmation d'inscription**

Pour faciliter les contrôles, veuillez mettre en évidence la confirmation d'inscription reçue par mail.

6. **Exclusivité de l'inscription**

Chaque inscription est valable uniquement pour un seul exposant sur l'emplacement désigné.

7. **Sanctions en cas de fausse déclaration**

Toute fausse déclaration entraînera l'expulsion immédiate de l'exposant.

8. **Contrôles et justifications**

Chaque participant doit se soumettre aux contrôles éventuels des autorités compétentes telles que la Police, la Gendarmerie, les services fiscaux, les douanes et la répression des fraudes. Il doit être en mesure de justifier son identité et de présenter la confirmation de réservation d'emplacement ou les documents prouvant sa profession de revendeur d'objets mobiliers.

9. **Autorisation pour les mineurs**

Les mineurs non émancipés doivent obtenir le consentement de leurs parents ou tuteurs.

10. **Fin de la brocante et nettoyage des lieux**

La brocante prend fin à 17h et la circulation est rétablie à cette heure. Ainsi, les exposants doivent commencer à ranger leurs affaires à partir de 16h30.

11. **Responsabilité des brocanteurs**

Chaque brocanteur est responsable de reprendre ses affaires et de ramasser ses déchets. La police municipale est habilitée à verbaliser tout contrevenant à cette règle.

Merci de respecter scrupuleusement ce règlement pour garantir le bon déroulement de la brocante.